

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°60/2017

Objet : Arrêté prescrivant la suspension de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification.

Le Maire de la Commune de Septeuil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant sur la réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, sous-section n°18 « suspension d'enquête »,

Vu l'arrêté municipal n°40-2017 prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification, du 3 mai 2017,

Considérant que le dossier est susceptible de comporter des modifications substantielles : des vérifications techniques sont programmées concernant les lisières et les surfaces des espaces boisés classés situés sur le site de la Tournelle,

Considérant que la population doit être informée en toute clarté,

Après avoir recueilli l'avis de M. Guy POIRIER, commissaire enquêteur, qui n'a pas formulé d'objection,

ARRETE

Article 1 : L'enquête publique ouverte par arrêté du 3 mai 2017 portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, est suspendue.

Article 2 : La permanence du commissaire enquêteur prévu le lundi 26 juin 2017 est annulée.

Article 3 : Cet arrêté sera publié sur les panneaux des annonces officielles et sur le site internet de la ville.

Article 4 : Le public sera informé par voie de presse et par affichage ainsi que sur le site internet de la ville des modalités de la poursuite de l'enquête.

Article 5 : Le maire de Septeuil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Madame la Présidente du Tribunal de Versailles et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à SEPTEUIL, le 14 juin 2017

Valérie TETART

Adjointe au Maire

